



## LE SERVICE COMMUNAUTAIRE

### 1. Exigence

Votre enfant doit effectuer un total de quarante (40) heures de service communautaire au cours de ses quatre (4) années d'études secondaires pour obtenir son diplôme.

### 2. Responsabilité

En tant que parent, vous devez :

- Aider votre enfant à choisir des activités propices;
- Communiquer avec l'organisme qui parraine l'activité ou la direction d'école si vous avez des questions ou des préoccupations;
- Signer les formulaires pertinents.


Pour sa part, votre enfant doit:

- Choisir une ou plusieurs activités parmi celles suggérées par le Conseil ou faire approuver par la direction d'école toute activité qui ne figure pas sur aucune des listes;
- Remplir la colonne appropriée du formulaire *Compte rendu du service communautaire, en collaboration avec l'organisme qui parraine l'activité, vous le remettre aux fins de signature, puis le soumettre à la direction à intervalles prédéterminés ou à la fin des quarante (40) heures de services communautaires.*

### 3. Liste des activités admissibles à l'école et dans la collectivité

Les activités vécues ou faites à l'école ne doivent pas donner droit à un crédit. Les activités suivantes sont admissibles:

- L'administration de l'école, par exemple, siéger au conseil d'élèves, à un comité de la FESFO;
- L'organisation d'activités scolaires en collaboration avec d'autres personnes, par exemple, le festival de théâtre, une rencontre sportive;
- La participation à l'organisation, par exemple, des activités de financement;

- 
- La mise sur pied de services à l'intention des autres élèves, par exemple, des services de tutorat ou de mentorat gratuits.


Les activités dans la collectivité doivent avoir lieu auprès d'organismes à but non lucratif. Les activités suivantes sont admissibles:

- L'organisation d'activités au profit de la collectivité, par exemple, le marathon de marche, les lave-autos;
- L'entraînement d'une équipe sportive;
- L'organisation d'événements au sein de la collectivité, par exemple, La Saint-Jean, le carnaval d'hiver, les jeux franco-ontariens;
- La collaboration des projets écologiques;
- Le bénévolat dans une maison de retraite, ans un hôpital ou dans une maison de soins infirmiers;
- La participation à des projets communautaires, par exemple, au centre culturel de langue française, à l'ACFO, à la paroisse.

### 4. Liste des organismes admissibles

L'élève peut effectuer son service communautaire au sein de divers organismes, par exemple:

- Le centre culturel de sa collectivité;
- Les camps d'été;
- Les centres d'accueil pour personnes âgées;
- Les hôpitaux;
- Les paroisses;
- Les centres hospitaliers;
- TFO;
- Les centres d'études indépendantes;
- es garderies;
- Habitat 2000;
- Les groupes à vocation écologique;
- Les musées;
- Les organismes communautaires:
  - Le club Richelieu;
  - Le mouvement scout;
  - Le centre d'alphabétisation;
- Les troupes de théâtre;
- Les banques alimentaires;
- L'Armée du Salut;
- La Saint-Vincent-de-Paul;
- Le Centre des pionniers



### 5. Liste des activités inadmissibles selon le ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation a dressé une liste des activités qui ne peuvent tenir lieu d'activités de service communautaire. Une activité est inadmissible dans les cas suivants:

- L'activité est dans le cadre de la journée *Invitions nos jeunes au travail* pour les élèves de la 9<sup>e</sup> année;
- L'activité fait partie du programme d'éducation coopérative;
- L'activité est liée à un cours ou à un programme ouvrant droit à un crédit;
- L'activité a lieu dans une société minière ou forestière et l'élève a moins de 16 ans;
- L'activité a lieu dans une usine et l'élève a moins de 15 ans;
- L'activité se déroule dans un milieu industriel quelconque, y compris les locaux d'entretien d'une aréna, et l'élève a moins de 14 ans;
- L'activité est normalement accomplie par une personne rémunérée en milieu de travail;
- L'activité exige des connaissances d'un travailleur ou d'une travailleuse dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial;
- L'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages;
- L'activité exige l'administration d'un médicament ou une intervention médicale;
- L'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- L'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, par exemple, les travaux du ménage;
- L'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou autres objets précieux;
- L'activité est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux, par exemples, les programmes pour les jeunes contrevenants;



## Registre de service communautaire—Community Service Log

Nom de votre école secondaire : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_



Date	Détails –Service communautaire Details—Community Service	Heures complétés Hours completed	Endroit Location	Signature—superviseur Signature—supervisor

Ma signature d'élève certifie que j'ai accompli 40 heures d'activités complémentaires pour obtenir mon diplôme d'études secondaires. (Si le service communautaire désiré ne figurait pas sur la liste d'activités approuvées, j'ai obtenu le consentement écrit de la direction avant d'entreprendre l'activité.)

Signature de l'élève :

\_\_\_\_\_

